

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 658**21 juin 2003****SOMMAIRE**

Activest Lux TopWelt Garantie 04/2003	31562	Dixifin S.A., Luxembourg	31576
Agrinvest Europe S.A., Luxembourg	31552	Eliny Holding S.A., Luxembourg	31561
Alpha Business S.A., Luxembourg	31578	Encon, S.à r.l., Luxembourg	31548
Ancolie Holding S.A., Luxembourg	31568	Eratis S.A., Luxembourg	31550
Ascension Holding S.A., Luxembourg	31548	Euro Assistance Services S.A., Luxembourg	31573
Azabu Holding S.A., Luxembourg	31572	Exobois Holding S.A., Luxembourg	31567
B.B. Immo S.A., Luxembourg	31579	Fidelity Funds II Sicav, Luxembourg	31575
(The) Bank of New York (Luxembourg) S.A., Sen- ningerberg	31554	Finsa S.A., Strassen	31584
BBL Invest, Sicav, Bruxelles	31573	Flexifund, Sicav, Luxembourg	31555
Beryte Holding S.A., Luxembourg	31579	Flexifund, Sicav, Luxembourg	31555
BPER International Advisory Company S.A., Lu- xembourg	31539	Focused Fund	31539
Brabs, S.à r.l., Doncols	31538	Fondeco S.A., Luxembourg	31575
Brabs, S.à r.l., Doncols	31538	Fortis L Fix, Sicav, Luxembourg	31554
Braunfinanz S.A., Luxembourg	31579	Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	31553
Brentex S.A., Luxembourg	31557	Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	31553
Brickell Development S.A., Luxembourg	31566	Fortis Personal Portfolio FoF, Sicav, Luxembourg	31556
Bucomex, S.à r.l., Leudelange	31549	Fortis Personal Portfolio FoF, Sicav, Luxembourg	31556
Buildinvest International S.A., Luxembourg	31572	General Consulting 90 S.A., Luxembourg	31553
Car Sud International S.A., Luxembourg	31581	Ginor Holding S.A., Luxembourg	31571
Cashjewellery International S.A., Luxembourg	31560	H.I.F. S.A., Luxembourg	31549
Chino S.A., Luxembourg	31554	H.V.H. Finance S.A.H., Luxembourg	31578
COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A.H., Luxembourg	31562	Hanota Holdings S.A., Luxembourg	31558
COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A.H., Luxembourg	31579	Hevea Holding S.A., Luxembourg	31566
Comast Luxembourg S.A., Luxembourg	31582	HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg	31551
Compagnie des Bois Tropicaux (C.B.T.), S.A.H., Luxembourg	31569	Holdmar Holding S.A., Luxembourg	31560
Compagnie Internationale d'Outremer «Inter- outremer» S.A.H., Luxembourg	31578	ING International (II) Sicav, Luxembourg	31580
Dakruiter S.A., Luxembourg	31560	Industrial Holdings S.A., Luxembourg	31557
Daniska S.A.H., Luxembourg	31568	Industrial Partnership S.A., Luxembourg	31564
DB International Finance S.A. (Holding), Luxem- bourg	31547	Industrial Repair and Protect S.A., Eschweiler	31546
DekaBank Deutsche Girozentrale, Succursale de Luxembourg, Luxembourg	31545	Institut Rosenfeld, S.à r.l., Luxembourg	31545
Delage Holding S.A., Luxembourg	31568	Intercharter S.A.H., Luxembourg	31562
Demo Holding S.A., Luxembourg	31550	International Water (Adelaide II), S.à r.l., Luxem- bourg	31561
		International Water (Adelaide I), S.à r.l., Luxem- bourg	31561
		International Water (Tunari), S.à r.l., Luxem- bourg	31561
		Jucar S.A., Luxembourg	31554
		Kapinvest Europe Holding S.A., Luxembourg	31571
		Kapla World S.A., Luxembourg	31583

Land Investments S.A., Luxembourg	31564	Pepsi Bottling Group Global Finance, S.à r.l., Luxembourg	31550
Lastour & Co Holding S.A., Luxembourg	31569	Poculum S.A.H., Luxembourg	31572
LDI, Luxembourg Développement Informatique S.A.	31548	R.S.M. S.A., Luxembourg	31548
Leisure Holding S.A., Luxembourg	31583	Regidor Holding S.A., Luxembourg	31582
Lindinger Leasing S.A., Ehnen	31558	RIF S.A.H., Luxembourg	31572
Lindinger Leasing S.A., Ehnen	31559	Rial, S.à r.l., Huldange	31584
Looping International S.A., Luxembourg	31563	RM International S.A., Luxembourg	31547
Lukos S.A., Luxembourg	31569	RM International S.A., Luxembourg	31547
Lux-Index US Sicav, Luxembourg	31576	Scorenco S.A.H., Luxembourg	31577
Luxnor Holding S.A., Luxembourg	31573	SEDEV, Société Européenne pour le Développement Holding S.A., Luxembourg	31581
Maximmo S.A.H., Strassen	31582	Senfort Holding S.A., Luxembourg	31561
Medusa Capital S.A., Luxembourg	31549	Sidetex Holding S.A., Luxembourg	31564
Metec S.A., Luxembourg	31563	SLS S.A., Luxembourg	31547
Miraflores Holding S.A., Luxembourg	31560	Société Luxembourgeoise de Transports, S.à r.l., Windhof	31547
Monapa Holding S.A., Luxembourg	31576	Solutex S.A., Luxembourg	31577
Mondofinance International S.A., Luxembourg	31582	Steriano Holding S.A., Luxembourg	31546
Montepaschi Luxembourg S.A., Luxembourg	31556	Subtitling International (Luxembourg) S.A.	31555
Murray Universal, Sicav, Luxembourg	31584	Talux S.A., Luxembourg	31558
Natec S.A.H., Luxembourg	31577	Tanglewood Finance, S.à r.l., Luxembourg	31551
Navilift S.A.H., Luxembourg	31563	Tectum Holding S.A., Luxembourg	31561
Neutral Holding S.A., Luxembourg	31564	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	31549
Nordea Investment Management Fund, Sicav, Finland	31562	Try S.A., Luxembourg	31583
O.R. Info S.A., Luxembourg	31581	Twin Chest S.A., Luxembourg	31583
Ottoman Real Estate Investment Company S.A., Luxembourg	31552	Unico Equity Fund Sicav, Luxembourg	31562
Oudenarde S.A., Luxembourg	31559	United Luxembourg Investments & Co. Snc, Luxembourg	31552
Pama Immobilière S.A., Luxembourg	31546	Violtje Investering S.A.H., Luxembourg	31567
Pama Immobilière S.A., Luxembourg	31546	Waxwing Securities Holding S.A., Luxembourg	31567
PBG Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	31551		

BRABS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss, Bloc A - boîtes 3 (a+b)& 8.
R. C. Diekirch B 3.346.

EXTRAIT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 9 mai 2003, acte enregistré à Redange/Attert, le 14 mai 2003, vol. 402, fol. 75, case 3, les modifications suivantes sont à noter:

L'associé a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante:

L-9647 Doncols, Duerfstrooss 100, Bloc A - boîtes 3 (a+b) & 8 - Commune de Winseler.

Il décide ensuite de modifier l'article 2 - premier alinéa - des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la Commune de Winseler.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial.

Rambrouch, le 30 mai 2003.

L. Grethen.

(901269.3/240/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juin 2003.

BRABS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss, Bloc A - boîtes 3 (a+b)& 8.
R. C. Diekirch B 3.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(901270.3/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juin 2003.

BPER INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.516.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 31 mars 2003

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Maurizio Morgillo, Président
- M. Federico Righetti, Administrateur
- M. Giovanni Maselli, Administrateur

Est réélu réviseur d'entreprise pour le terme d'un an:

- ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour BPER INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026895.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

FOCUSED FUND, Fonds Commun de Placement.*Vertragsbedingungen des Anlagefonds*

Die Verwaltungsgesellschaft UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (nachstehend als «Verwaltungsgesellschaft» bezeichnet) ist eine Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die entsprechend den vorliegenden Vertragsbedingungen den Anlagefonds FOCUSED FUND (nachstehend als «Fonds» bezeichnet) verwaltet und Anteilscheine in Form von Zertifikaten (nachstehend als «Anteile» bezeichnet) ausstellt.

Die Vermögenswerte des Fonds sind deponiert bei der UBS (LUXEMBOURG) S.A., einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, in Luxemburg (nachstehend als «Depotbank» bezeichnet).

Die jeweiligen Rechte und Pflichten der Eigentümer der Anteile (nachstehend als «Anteilhaber» bezeichnet), der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank sind durch die vorliegenden Vertragsbedingungen geregelt.

Das Eigentum an einem Anteil zieht die Anerkennung der Vertragsbedingungen sowie der ordnungsgemäß durchgeführten Änderungen mit sich.

Art. 1. Der Fonds und die Subfonds

Der Fonds ist ein offener Anlagefonds luxemburgischen Rechts und stellt eine unselbständige Gemeinschaft der Anteilhaber an allen Wertpapieren und anderen Vermögenswerten des Fonds dar. Das Fondsvermögen, dessen Höhe nicht begrenzt ist, wird getrennt von dem der Verwaltungsgesellschaft gehalten. Der Fonds bildet eine rechtliche Einheit und haftet als Ganzes für die eingegangenen Verbindlichkeiten der Subfonds, es sei denn, etwas anderes wurde mit den Gläubigern vereinbart.

Dem Anleger werden unter ein und demselben Fonds ein oder mehrere Subfonds angeboten, die, gemäß ihrer Anlagepolitik, in Wertpapieren investieren.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit neue Subfonds auflegen und bestehende Subfonds auflösen sowie Tranchen mit spezifischen Eigenschaften innerhalb eines Subfonds auflegen.

Die Anlagepolitik eines jeden Subfonds wird vom Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft im Rahmen der Anlageziele festgelegt.

Das Nettovermögen eines jeden Subfonds und die Nettoinventarwerte der Anteile dieser Subfonds werden in den von der Verwaltungsgesellschaft festgelegten Währungen ausgedrückt.

Art. 2. Die Anlagepolitik

Die Vermögen der Subfonds werden nach dem Grundsatz der Risikostreuung investiert. Die Subfonds investieren ihre Nettovermögen weltweit in Aktien, andere Kapitalanteile wie etwa Genossenschaftsanteile und Partizipationsscheine (Beteiligungspapiere und -rechte), kurzfristigen Wertpapiere, Genussscheine, Obligationen, Notes, ähnliche fest- und variabelverzinsliche Wertpapiere (Forderungspapiere und -rechte), Wandelobligationen, Wandelnotes, Optionsanleihen und Optionsscheine auf Wertpapiere.

Für die Anlagen eines jeden Subfonds gelten im Übrigen folgende Bestimmungen:

a) Die Anlagen des Fonds dürfen ausschließlich bestehen aus:

(i) Wertpapieren, die an einer Wertpapierbörse oder an einem anderen anerkannten, für das Publikum offenen und ordnungsgemäß funktionierenden geregelten Markt (nachfolgend «geregelter Markt») eines europäischen, amerikanischen, asiatischen, afrikanischen oder ozeanischen Landes (nachfolgend «zugelassener Staat») notiert sind bzw. gehandelt werden.

Wertpapiere, die aus Neuemissionen erworben werden, müssen in den Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, dass die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Wertpapierbörse oder zum Handel an einem geregelten

Markt eines zugelassenen Staates beantragt wird. Diese Zulassung muss innerhalb eines Jahres nach der Erstemission erfolgt sein.

(ii) Dennoch ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet:

- bis zu maximal 10% des Nettovermögens eines Subfonds in anderen als in den unter (i) genannten Wertpapieren anzulegen;

- bis zu maximal 10% des Nettovermögens eines Subfonds in verbrieften Rechten anzulegen, sofern diese im Rahmen der Bestimmungen dieser Vertragsbedingungen ihren Merkmalen nach Wertpapieren gleichgestellt werden können sowie insbesondere übertragbar und veräußerbar sind und deren Wert jederzeit oder zumindest in den nach Artikel 5 der Vertragsbedingungen vorgesehenen Zeitabständen genau bestimmt werden kann;

wobei diese beiden Werte zusammen höchstens 10% des Nettovermögens eines Subfonds ausmachen dürfen.

(iii) Auf akzessorischer Basis kann jeder Subfonds flüssige Mittel halten.

b) Risikostreuung

Im Hinblick auf die Risikostreuung ist es der Verwaltungsgesellschaft nicht gestattet, mehr als 10% des Nettovermögens eines Subfonds in Wertpapieren ein und desselben Emittenten anzulegen. Der Gesamtwert aller Wertpapiere von Emittenten, in denen jeweils mehr als 5% des Nettovermögens eines Subfonds angelegt sind, darf höchstens 40% des Nettovermögens jenes Subfonds ausmachen.

Folgende Ausnahmen sind jedoch möglich:

- Die genannte Obergrenze von 10% kann bis auf maximal 25% erhöht werden, sofern es sich um Schuldverschreibungen handelt, die von Kreditinstituten ausgegeben sind, welche ihren Sitz in einem Mitgliedstaat der EU haben und dort gemäß Gesetz einer speziellen Aufsicht unterliegen, die den Schutz der Inhaber dieser Papiere bezweckt. In solchen Fällen gilt die Bestimmung von Artikel 42 Abs. (3) des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinsame Anlagen. Insbesondere müssen die Mittel, die aus der Emission solcher Schuldverschreibungen stammen, entsprechend dem Gesetz in Vermögenswerten angelegt werden, die während der gesamten Laufzeit der Schuldverschreibungen die daraus entstandenen Verpflichtungen genügend abdecken sowie ein Vorzugsrecht in bezug auf die Zahlung des Kapitals und der Zinsen bei Zahlungsunfähigkeit des Schuldners aufweisen. Ferner darf der Gesamtwert der Anlagen eines Subfonds, die in solchen Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten getätigt werden, 80% des Nettovermögenswertes dieses Subfonds nicht überschreiten.

- Die genannte Obergrenze von 10% kann bis auf maximal 35% erhöht werden, sofern es sich um Wertpapiere handelt, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem anderen zugelassenen Staat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert werden.

Die unter diese Ausnahmeregelung fallenden Wertpapiere werden bei der Ermittlung der in bezug auf die Risikostreuung erwähnten 40% Obergrenze nicht berücksichtigt.

- Die Verwaltungsgesellschaft kann nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100% des Nettovermögens eines Subfonds in Wertpapieren verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem anderen zugelassenen Staat, der Mitglied der OECD ist, oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert werden. Diese Wertpapiere müssen in mindestens 6 verschiedene Emissionen aufgeteilt sein, wobei die Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30% des Gesamtbetrages des Nettovermögens eines Subfonds nicht überschreiten dürfen.

Unter Wahrung des Prinzips der Risikostreuung kann der Fonds während eines Zeitraumes von sechs Monaten nach seiner Zulassung von den angeführten Beschränkungen bezüglich Risikostreuung abweichen.

Werden die vorstehend genannten Grenzen unbeabsichtigt oder infolge Ausübung von Bezugsrechten überschritten, so hat die Verwaltungsgesellschaft bei ihren Verkäufen als vorrangiges Ziel unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber unverzüglich die Wiedereinhaltung der genannten Limiten anzustreben.

c) Anlagebegrenzungen

Es ist der Verwaltungsgesellschaft untersagt:

- Wertpapiere für den Fonds zu erwerben, deren Veräußerung aufgrund vertraglicher Vereinbarung irgendwelchen Beschränkungen unterliegt;

- Aktien zu erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es der Verwaltungsgesellschaft ermöglicht, gegebenenfalls zusammen mit anderen von ihr verwalteten Fonds oder Subfonds, einen nennenswerten Einfluss auf die Geschäftsführung eines Emittenten auszuüben,

- mehr als 10% der:

- stimmrechtlosen Aktien ein und derselben Gesellschaft,

- Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten oder

- Anteile ein und desselben Organismus für gemeinsame Anlagen zu erwerben.

In den beiden letztgenannten Fällen brauchen die Beschränkungen beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldverschreibungen und der Nettobetrag der ausgegebenen Anteile im Zeitpunkt des Erwerbes nicht feststellen lassen.

Ausgenommen sind gemäß Artikel 45 Abs. (3) des Gesetzes vom 30. März 1988 betreffend Organismen für gemeinsame Anlagen Wertpapiere, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften oder von einem anderen zugelassenen Staat begeben oder garantiert werden oder die von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben werden.

- pro Subfonds mehr als 5% des Nettovermögens in Anteilen anderer Organismen für gemeinsame Anlagen des offenen Typs anzulegen, sofern diese als Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren im Sinne der Richtlinie 85/611/EG vom 20. Dezember 1985 anzusehen sind und diese Organismen nicht von der Verwaltungsgesellschaft oder von

einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, es sei denn, diese Organismen für gemeinsame Anlagen sind gemäß ihren Vertragsbedingungen oder Satzungen auf Anlagen in bestimmten geographischen oder wirtschaftlichen Sektoren spezialisiert. Es ist der Verwaltungsgesellschaft untersagt eine All-in-Fee auf dem Teil des Nettovermögens des Fonds zu erheben, welcher in Anteile anderer offenen Organismen für gemeinsame Anlagen der UBS-Gruppe angelegt ist. Ausserdem dürfen dem Fonds keine Ausgabe- und Rücknahmekommissionen belastet werden im Zusammenhang mit der Zeichnung und Rücknahme von Anteilen anderer Organismen für gemeinsame Anlagen der UBS-Gruppe.

- Wertpapier-Leerverkäufe zu tätigen;
- Edelmetalle oder diesbezügliche Zertifikate zu erwerben;
- in Immobilien anzulegen und Waren oder Warenkontrakte zu kaufen oder zu verkaufen;
- pro Subfonds Kredite aufzunehmen, es sei denn
 - für den Ankauf von Devisen mittels eines «back-to-back loan»;
 - im Fall von temporären Kreditaufnahmen in Höhe von höchstens 10% des Nettovermögens des betreffenden Subfonds;
- Kredite zu gewähren oder für Dritte als Bürge einzustehen. Diese Beschränkung steht dem Erwerb von nicht voll eingezahlten Wertpapieren nicht entgegen. Der Fonds darf, ebenfalls im Rahmen der im Verkaufsprospekt beschriebenen Bedingungen, Anlagen an Dritte ausleihen;
- Vermögenswerte des Fonds zu verpfänden oder sonst zu belasten, zur Sicherung zu übereignen oder zur Sicherung abzutreten. Usanzgemäße Einschusszahlungen («Margins») bei Options- und ähnlichen Geschäften bleiben hiervon unberührt.

d) Derivative und Absicherungstechniken

Unter Beachtung der im Verkaufsprospekt angeführten Bedingungen und Grenzen kann die Verwaltungsgesellschaft (i) sich der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern der Einsatz dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Vermögens der betreffenden Subfonds geschieht, und

(ii) Techniken und Instrumente zur Deckung von Währungsrisiken im Rahmen der Verwaltung des Vermögens der betreffenden Subfonds nutzen.

Die Verwaltungsgesellschaft darf jederzeit im Interesse der Anteilhaber weitere Anlagebegrenzungen festsetzen, soweit diese erforderlich sind, um den Gesetzen und Bestimmungen jener Länder zu entsprechen, in denen Anteile des Fonds angeboten und verkauft werden.

Art. 3. Die Verwaltungsgesellschaft

Die Verwaltungsgesellschaft verwaltet den Fonds für Rechnung und im ausschließlichen Interesse der Anteilhaber.

Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt die einzelnen Subfonds, die den Fonds darstellen, bestimmt deren Lancierung und, falls dies im Interesse der Anteilhaber sinnvoll erscheint, deren Schließung.

Die Verwaltungsgesellschaft ist mit den weitestgehenden Rechten ausgestattet, um in ihrem Namen für Rechnung der Anteilhaber alle administrativen und verwaltungsmäßigen Handlungen durchzuführen. Sie ist insbesondere berechtigt, Wertpapiere und andere Werte zu kaufen, zu verkaufen, zu zeichnen, zu tauschen und in Empfang zu nehmen sowie sämtliche Rechte auszuüben, die unmittelbar oder mittelbar mit dem Vermögen des Fonds zusammenhängen.

Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft darf Direktoren oder Bevollmächtigte oder einen Ausschuss, deren Entschädigung ausschließlich zu Lasten der Verwaltungsgesellschaft geht, mit der laufenden Durchführung der Anlagepolitik beauftragen.

Art. 4. Die Depotbank

Die Verwaltungsgesellschaft ernennt die Depotbank.

Als Depotbank ist die UBS (LUXEMBOURG) S.A. bestellt worden.

Die Depotbank sowie die Verwaltungsgesellschaft können dieses Vertragsverhältnis unter Berücksichtigung einer Kündigungsfrist von 3 Monaten jederzeit mittels schriftlicher Mitteilung an die andere Partei beenden.

Die Abberufung der Depotbank durch die Verwaltungsgesellschaft ist aber nur zulässig, wenn eine neue Depotbank die in diesen Vertragsbedingungen festgelegten Funktionen und Verantwortlichkeiten einer Depotbank übernimmt. Weiterhin hat die Depotbank ihre Funktionen auch nach Abberufung so lange wahrzunehmen, als es notwendig ist, um das ganze Fondsvermögen an die neue Depotbank zu übertragen.

Im Falle einer Kündigung durch die Depotbank ist die Verwaltungsgesellschaft verpflichtet, eine neue Depotbank zu ernennen, welche die Funktionen und Verantwortung der Depotbank gemäß den Vertragsbedingungen übernimmt. In diesem Fall bleibt die Depotbank ebenfalls in Funktion, bis das Fondsvermögen an die neue Depotbank übergeben wurde.

Die Depotbank verwahrt das Nettovermögen für Rechnung des Fonds. Sie kann es mit Zustimmung der Verwaltungsgesellschaft ganz oder teilweise anderen Banken, Finanzinstituten und anerkannten Clearinghäusern, welche die gesetzlichen Anforderungen erfüllen, zur Verwahrung anvertrauen.

Die Depotbank erfüllt die banküblichen Pflichten im Hinblick auf die Konten und Wertpapiere und nimmt alle laufenden administrativen Aufgaben für die Fondsguthaben vor.

Ferner muss die Depotbank:

a) sicherstellen, dass der Verkauf, der Rückkauf, die Konversion und die Annullierung von Anteilen, die für Rechnung des Fonds oder von der Verwaltungsgesellschaft getätigt wurden, den Bestimmungen des Gesetzes und den Vertragsbedingungen entsprechen;

b) sicherstellen, dass die Berechnung des Wertes der Anteile den gesetzlichen Vorschriften und den Vertragsbedingungen gemäß erfolgt,

- c) alle Instruktionen der Verwaltungsgesellschaft ausführen, ausser wenn diese im Widerspruch zum Gesetz oder zu den Vertragsbedingungen stehen;
- d) sicherstellen, dass bei Transaktionen, die sich auf die Fondsaktiven beziehen, die Gegenleistung zeitgerecht erfolgt;
- e) sicherstellen, dass die Eingänge/Erträge des Fonds die den Vertragsbedingungen entsprechende Verwendung finden.

Art. 5. Nettoinventarwert

Der Nettoinventarwert des Anteils wird von der Verwaltungsgesellschaft für jeden einzelnen Subfonds im Prinzip an jedem Geschäftstag der Administrationsstelle auf der Basis der letztbekannten Kurse berechnet. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeden Tag, an dem die Banken während der normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen in Luxemburg und/oder üblichen Feiertagen in Ländern deren Börsen oder Märkte für die Bewertung von mehr als der Hälfte des Nettovermögens des Subfonds maßgebend sind.

Der Nettoinventarwert eines Anteils an einem Subfonds ist in der Währung des Subfonds ausgedrückt und ergibt sich, indem das gesamte Nettovermögen des Subfonds durch die Anzahl der im Umlauf befindlichen Anteile des Subfonds dividiert wird. Das Nettovermögen eines jeden Subfonds entspricht der Differenz zwischen der Summe der Guthaben des Subfonds und der Summe der den Subfonds betreffenden Verpflichtungen.

Betreffend Subfonds, bei denen verschiedene Tranchen bestehen, muss der Nettoinventarwert eines Anteils gegebenenfalls pro Tranche berechnet werden. Hierfür wird das auf die jeweilige Tranche anfallende Nettovermögen des Subfonds durch das Total der im Umlauf befindlichen und separat geführten Anteile der jeweiligen Tranche dividiert.

Die Nettoinventarwerte der verschiedenen Tranchen innerhalb eines Subfonds können bedingt durch ihre spezifischen Eigenschaften voneinander abweichen.

Das Vermögen eines jeden Subfonds wird folgendermaßen bewertet:

a) Wertpapiere und andere Anlagen, welche an einer Börse notiert sind, werden zu den letztbekannten Marktpreisen bewertet. Falls diese Wertpapiere oder andere Anlagen an mehreren Börsen notiert sind, ist der letztverfügbare Kurs an jener Börse maßgebend, die der Hauptmarkt für dieses Wertpapier ist.

Bei Wertpapieren und anderen Anlagen, bei welchen der Handel an einer Börse geringfügig ist und für welche ein Zweitmarkt zwischen Wertpapierhändlern mit marktkonformer Preisbildung besteht, kann die Verwaltungsgesellschaft die Bewertung dieser Wertpapiere und Anlagen aufgrund dieser Preise vornehmen Wertpapiere und andere Anlagen, die nicht an einer Börse notiert sind, die aber an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen fand dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden, werden zum letztverfügbaren Kurs auf diesem Markt bewertet.

b) Wertpapiere und andere Anlagen, welche nicht an einer Börse notiert sind, werden zu ihrem letzterhältlichen Marktpreis bewertet; falls dieser nicht erhältlich ist, wird die Verwaltungsgesellschaft diese Wertpapiere gemäß anderen, von ihr zu bestimmenden Grundsätzen, auf der Basis der voraussichtlich möglichen Verkaufspreise, bewerten.

c) Bei Geldmarktpapieren wird ausgehend vom Nettoerwerbkurs und unter Beibehaltung der sich daraus ergebenden Rendite der Bewertungskurs sukzessive dem Rücknahmekurs angeglichen. Bei wesentlichen Änderungen der Marktverhältnisse erfolgt eine Anpassung der Bewertungsgrundlage der einzelnen Anlagen an die neuen Markttrenditen.

d) Wertpapiere und andere Anlagen, die auf eine andere Währung als die Referenzwährung des entsprechenden Subfonds lauten und welche nicht durch Devisentransaktionen abgesichert sind, werden zum Währungsmittelkurs zwischen Kauf- und Verkaufspreis, welcher von externen Kurslieferanten bezogen wird, bewertet.

e) Fest- und Treuhandgelder werden zu ihrem Nennwert zuzüglich aufgelaufener Zinsen bewertet.

f) Der Wert der Tauschgeschäfte wird von der Gegenpartei des Swaps berechnet, ausgehend vom aktuellen Wert (Net Present Value) von allen Cash-Flows, sowohl In- wie Outflows. Diese Bewertungsmethode ist von der Verwaltungsgesellschaft anerkannt und die Berechnung wird vom Wirtschaftsprüfer geprüft.

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, zeitweilig andere adäquate Bewertungsprinzipien für die Gesamfondsguthaben und die Guthaben eines Subfonds anzuwenden, falls die obenerwähnten Kriterien zur Bewertung auf Grund aussergewöhnlicher Ereignisse unmöglich oder unzweckmäßig erscheinen.

Bei ausserordentlichen Umständen können innerhalb eines Tages weitere Bewertungen vorgenommen werden, die für die danach auszugebenden oder zurückzunehmenden Anteile maßgebend sind.

Bei massiven Rücknahmeanträgen kann die Verwaltungsgesellschaft die Anteile des entsprechenden Subfonds auf der Basis der Kurse bewerten, zu welchen die notwendigen Verkäufe von Wertpapieren getätigt werden. In diesem Fall wird für gleichzeitig eingereichte Zeichnungs- und Rückkaufsanträge dieselbe Berechnungsmethode angewandt.

Art. 6. Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwertes

Die Verwaltungsgesellschaft ist ermächtigt, die Berechnung des Nettoinventarwertes sowie die Ausgabe, Rücknahme und Konversion der Anteile eines, mehrerer oder aller Subfonds in folgenden Fällen vorübergehend auszusetzen:

- wenn eine oder mehrere Börsen oder andere Märkte, die für einen wesentlichen Teil des Nettovermögens die Bewertungsgrundlage darstellen, ausserhalb der üblichen Feiertage geschlossen sind oder der Handel ausgesetzt wird oder wenn diese Börsen und Märkte Einschränkungen oder kurzfristig beträchtlichen Kursschwankungen unterworfen sind;
- wenn auf Grund politischer, wirtschaftlicher, militärischer oder anderweitiger Notfälle, die ausserhalb der Einflussmöglichkeit der Verwaltungsgesellschaft liegen, sachdienliche Verfügungen über das Fondsvermögen nicht möglich sind oder den Interessen der Anteilhaber abträglich wären;
- im Fall einer Unterbrechung der Nachrichtenverbindungen oder der Berechnung, die üblicherweise für die Erstellung des Nettoinventarwertes gebraucht werden, oder wenn dieser aus einem sonstigen Grund nicht mit genügender Genauigkeit ermittelt werden kann;

- wenn durch Beschränkungen des Devisenverkehrs oder sonstiger Übertragungen von Vermögenswerten Geschäfte für den Fonds undurchführbar werden oder falls Käufe und Verkäufe von Fondsvermögen nicht zu normalen Konversionskursen vorgenommen werden können.

Die Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwertes sowie der Ausgabe, Rücknahme und Konversion von Anteilen wird gemäß nachfolgendem Artikel 8 veröffentlicht.

Art. 7. Ausgabe, Rücknahme und Konversion von Anteilen

Für jeden Subfonds werden Anteile auf der Basis des Nettovermögens des betreffenden Subfonds ausgestellt.

Die Anteile werden den Anlegern durch die Verwaltungsgesellschaft unverzüglich nach Zahlung des Kaufpreises in entsprechender Höhe übertragen.

Die Anteile lauten auf den Inhaber und werden den Anteilinhabern grundsätzlich auf den von diesen anzugebenden Depots gutgeschrieben. Die Anteilinhaber können die Aushändigung von Anteilscheinen beantragen. Bei Fraktionseinheiten besteht hingegen kein Anspruch auf deren Verurkundung. Anteilscheine werden über die Vertriebs- und Zahlstellen geliefert.

Die Zertifikate werden mit Couponbogen und in Stückelungen zu 1 oder mehr Anteilen geliefert. Jeder Anteilschein trägt die Unterschriften der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank, welche beide durch Facsimileunterschriften ersetzt werden können. Auf den Zertifikaten ist vermerkt, welchem Subfonds bzw. welcher Tranche die Anteile zugehören.

Jede natürliche oder juristische Person ist berechtigt, sich durch Zeichnung eines oder mehrerer Anteile am Fonds zu beteiligen.

Der Ausgabepreis basiert auf dem für jeden Subfonds gemäß Artikel 5 errechneten Nettoinventarwert. Zusätzlich kann ein Ausgabeaufschlag von höchstens 6% des Nettoinventarwertes zugunsten der Vertriebsstellen erhoben werden.

Der Ausgabepreis ist binnen 7 Geschäftstagen nach dem Zeichnungstag zu zahlen; dieser Zeitraum kann jedoch durch Beschluss des Verwaltungsrates der Verwaltungsgesellschaft verkürzt werden.

Der Ausgabepreis erhöht sich um Steuern, Gebühren oder andere Belastungen, die in den Ländern anfallen, in denen die Anteile zur Zeichnung angeboten werden.

Es liegt im Ermessen der Verwaltungsgesellschaft, die Ausgabe von Anteilen an einem oder mehreren Subfonds bzw. Tranchen an bestimmte natürliche oder juristische Personen aus bestimmten Ländern oder Gegenden zeitweise aussetzen, zu limitieren oder ganz einzustellen.

Zudem hat die Verwaltungsgesellschaft jederzeit das Recht:

- die Anteile, die unter Nichtbeachtung dieses Artikels erworben wurden, zurückzuzahlen, sowie
- Zeichnungsaufträge nach ihrem Ermessen zurückzuweisen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann die Anteile innerhalb jedes Subfonds aufteilen oder zusammenlegen.

Die Anteilinhaber können jederzeit die Rücknahme ihrer Anteile verlangen. Falls Anteilscheine ausgehändigt wurden, so sind diese zusammen mit dem Rücknahmegesuch einzureichen. Der Rücknahmepreis basiert auf dem gemäß Artikel 5 errechneten Nettoinventarwert. Der Rücknahmepreis verringert sich um jegliche in den jeweiligen Vertriebsländern eventuell anfallenden Steuern, Gebühren oder anderen Abgaben. Pro Subfonds kann eine Rücknahmegebühr von höchstens 2% des Nettoinventarwertes zugunsten der Vertriebsstellen erhoben werden. Die Auszahlung erfolgt unter gewöhnlichen Umständen unverzüglich, zumindest aber innerhalb von 7 Geschäftstagen nach dem Rücknahmetag.

Die Verwaltungsgesellschaft hat pro Subfonds für einen angemessenen Anteil an liquiden Mitteln zu sorgen, damit die Rücknahme der Anteile in den in diesem Artikel beschriebenen Fristen erfolgen kann.

Die Hauptverwaltung oder die Depotbank sind nur dann zur Rücknahme und Zahlung verpflichtet, wenn die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere Devisenvorschriften oder Ereignisse, die ausserhalb ihrer Kontrolle liegen, sie nicht daran hindern, den Gegenwert in das Land zu überweisen oder dort auszuzahlen, wo die Rücknahme beantragt wurde.

Bei massiven Rücknahmeanträgen können Depotbank und Verwaltungsgesellschaft beschließen, einen Rücknahmeantrag erst dann abzurechnen, wenn ohne unnötige Verzögerung entsprechende Vermögenswerte des Fonds verkauft worden sind. Ist eine solche Maßnahme notwendig, so werden alle am selben Tag eingegangenen Rücknahmeanträge zum selben Preis abgerechnet.

Es hängt von der Entwicklung des Nettovermögenswertes ab, ob der Rücknahmepreis den vom Anleger bezahlten Ausgabepreis übersteigt oder unterschreitet.

Der Anteilinhaber eines Subfonds kann, bis zum Gegenwert der eingereichten Anteile, einen Teil oder alle seine Anteile in Anteile eines anderen Subfonds konvertieren. Diese Konversion erfolgt auf der Basis des Nettoinventarwertes pro Anteil der entsprechenden Subfonds, zuzüglich respektive abzüglich allfälliger Steuern, Gebühren oder sonstiger Ausgaben, sowie einer zugunsten der Vertriebsstellen eventuell erhobenen Konversionsgebühr, die von der Verwaltungsgesellschaft unter Beachtung eines Maximalsatzes von 3% festgelegt wird.

Anteile verschiedener Tranchen können innerhalb eines Subfonds untereinander konvertiert werden, ausser wenn die Verwaltungsgesellschaft verschiedene Restriktionen im Zusammenhang mit der Konversion zwischen den verschiedenen Tranchen vorsieht. Diese Konversion erfolgt auf der Basis der Nettoinventarwerte der entsprechenden Tranchen. Für die Einreichung der Konversionsanträge gelten die gleichen Modalitäten wie für die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen.

Die Konversionsmodalitäten werden von der Verwaltungsgesellschaft festgelegt und im Verkaufsprospekt beschrieben.

Art. 8. Veröffentlichungen

Der Nettoinventarwert sowie der Ausgabe- und Rücknahmepreis der Anteile eines jeden Subfonds bzw. Tranche werden an jedem Geschäftstag am Sitz der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank bekanntgegeben.

Der von einem Rechnungsprüfer geprüfte jährliche Geschäftsbericht und die Halbjahresberichte, die nicht geprüft sein müssen, werden den Anteilinhabern am Sitz der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank zur Verfügung gestellt.

Jede Änderung der Vertragsbedingungen wird im «Mémorial» des Großherzogtums Luxemburg veröffentlicht. Mitteilungen an die Anteilhaber, auch über Änderungen der Vertragsbedingungen, werden in einer luxemburgischen Tageszeitung und, soweit erforderlich, in ausländischen Zeitungen veröffentlicht.

Art. 9. Geschäftsjahr, Prüfung

Das Geschäftsjahr des Fonds endet jährlich am 30. September und zum ersten Mal am 30. September 2003.

Der Jahresabschluss der Verwaltungsgesellschaft wird von einem oder mehreren Rechnungsprüfern geprüft. Der Jahresabschluss des Fonds wird von einem von der Verwaltungsgesellschaft ernannten zugelassenen Rechnungsprüfer geprüft. Die konsolidierte Vermögensaufstellung des gesamten Fonds erfolgt in EUR.

Art. 10. Ausschüttungen

Allfällige Dividenden, deren Ausschüttung die Verwaltungsgesellschaft pro Subfonds und pro Tranche beschließen kann, werden aus den Anlageerträgen und den realisierten Nettoveränderungen nach Abzug sämtlicher Kosten und Gebühren vorgenommen. Ausschüttungen dürfen nicht bewirken, dass das Nettovermögen des Fonds unter das vom Gesetz vorgesehene Mindestkapital fällt. Die Nettoerträge können in diesem Sinn, neben den Nettoerträgen der Anlagen des Fonds, auch die aufgelaufenen Erträge aus den Anlagen einbeziehen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann, im selben Rahmen, die Ausgabe von Gratisanteilen vorsehen.

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, die Ausschüttung von Zwischendividenden sowie die Aussetzung der Ausschüttungen zu bestimmen.

Ansprüche auf Ausschüttungen und Zuteilungen, die nicht binnen 5 Jahren ab Fälligkeit geltend gemacht werden, verjähren und fallen an den entsprechenden Subfonds zurück. Sollte dieser bereits liquidiert worden sein, fallen die Ausschüttungen und Zuteilungen anteilmäßig entsprechend der Nettovermögen der einzelnen Subfonds des Fonds an diese.

Ausschüttungen werden gegen Einreichen der Coupons vorgenommen. Die Zahlungsweise wird von der Verwaltungsgesellschaft bestimmt.

Art. 11. Änderungen der Vertragsbedingungen

Die Vertragsbedingungen können, unter Wahrung der rechtlichen Vorschriften, von der Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Depotbank geändert werden.

Jede Änderung muss gemäß Artikel 8 veröffentlicht werden und ist rechtskräftig ab dem Tag der Veröffentlichung im «Mémorial».

Art. 12. Auflösung und Zusammenlegung des Fonds und seiner Subfonds

Auflösung des Fonds und seiner Subfonds

Anteilhaber, Erben oder sonstige Berechtigte können die Aufteilung oder Auflösung des Fonds oder eines einzelnen Subfonds nicht verlangen. Die Verwaltungsgesellschaft ist jedoch berechtigt, den Fonds beziehungsweise die bestehenden Subfonds aufzulösen, sofern dies unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber, zum Schutz der Verwaltungsgesellschaft, zum Schutz des Fonds oder im Interesse der Anlagepolitik notwendig oder angebracht erscheint.

Der Beschluss über die Auflösung eines Subfonds wird in einer luxemburgischen Tageszeitung und soweit erforderlich in ausländischen Zeitungen veröffentlicht. Vom Tage des Auflösungsbeschlusses an werden keine Anteile mehr ausgegeben, konvertiert oder zurückgenommen. In der Liquidation wird die Verwaltungsgesellschaft das Fondsvermögen im besten Interesse der Anteilhaber verwerten und die Depotbank beauftragen, den Nettoliquidationserlös der Subfonds anteilmäßig an die Anteilhaber der Subfonds zu verteilen. Etwaige Liquidationserlöse, die bei Abschluss der Liquidation nicht an die Anteilhaber verteilt werden können, können während 6 Monaten bei der Depotbank hinterlegt werden. Danach werden diese Vermögenswerte bei der «Caisse de Consignation» in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist hinterlegt.

Eine Auflösung des Fonds erfolgt zwingend in den gesetzlich vorgesehenen Fällen und im Fall der Auflösung der Verwaltungsgesellschaft. Eine solche Auflösung wird in mindestens drei Tageszeitungen (wovon eine luxemburgische Tageszeitung) sowie im «Mémorial» publiziert. Der Ablauf der Liquidation ist identisch mit demjenigen von Subfonds mit der Ausnahme, dass Liquidationserlöse, die beim Abschluss der Liquidation nicht an die Anteilhaber verteilt werden können, sofort bei der «Caisse de Consignation» hinterlegt werden.

Zusammenlegung von Subfonds bzw. eines Subfonds mit einem anderen Organismus für gemeinsame Anlagen (OGA)

Sollte das Nettovermögen eines Subfonds, aus welchem Grund auch immer, unter den von der Verwaltungsgesellschaft von Zeit zu Zeit festgelegten Betrag fallen oder sollte sich das wirtschaftliche, rechtliche oder politische Umfeld ändern, so kann die Verwaltungsgesellschaft beschließen, ausgegebene Anteile des entsprechenden Subfonds zu annullieren und den Anteilhabern dieses Subfonds Anteile an einem anderen Subfonds oder einem anderen OGA nach luxemburgischem Recht, der dem Teil 1 des Gesetzes vom 30. März 1988 unterliegt, zuzuteilen. Eine solchermaßen von der Verwaltungsgesellschaft beschlossene Zusammenlegung ist für die Anteilhaber des betroffenen Subfonds, nach Ablauf einer Frist von einem Monat ab dem Datum der Publikation, bindend.

Anteilhaber können während dieser Frist ihre Anteile ohne Rücknahmegebühr und ohne administrative Kosten zur Rücknahme einreichen.

Der Beschluss über die Zusammenlegung von Subfonds bzw. eines Subfonds mit einem anderen OGA, der unter Teil 1 des erwähnten luxemburgischen Gesetzes aufgelegt wurde, wird in einer luxemburgischen Tageszeitung und, soweit erforderlich, in ausländischen Zeitungen veröffentlicht.

Art. 13. Kosten des Fonds

Der Fonds zahlt monatlich für die verschiedenen Subfonds eine All-in-Fee von höchstens 0,167% pro Monat (2,00% p.a.), berechnet auf dem durchschnittlichen Nettoinventarwert der Subfonds. Aus dieser All-in-Fee werden die Admi-

nistrationsstelle, die Depotbank, der Portfolio Manager, die Verwaltungsgesellschaft und der Vertrieb bezahlt. Sie beinhaltet ausserdem sämtliche für den Fonds resp. die Subfonds anfallenden Kosten mit Ausnahme von:

- allen Steuern, welche auf dem Nettoinventarwert und dem Einkommen des Fonds erhoben werden, insbesondere die Abonnementssteuer;
- üblichen Courtagen und Gebühren, welche für Wertpapier- oder ähnliche Transaktionen durch Drittbanken und Broker belastet werden, und
- Kosten für ausserordentliche, im Interesse der Anteilhaber liegende Maßnahmen wie insbesondere Gutachten oder Gerichtsverfahren etc.

Sämtliche Kosten, die den einzelnen Subfonds genau zugeordnet werden können, werden diesen in Rechnung gestellt. Falls sich Kosten auf mehrere oder alle Subfonds beziehen, werden diese Kosten den betroffenen Subfonds proportional zu ihren Nettovermögen belastet.

Art. 14. Verjährung

Die Ansprüche der Anteilhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank verjähren 5 Jahre nach dem Datum des Ereignisses, das diese Ansprüche begründet hat.

Art. 15. Anwendbares Recht, Gerichtsstand und maßgebende Sprache

Für sämtliche Rechtsstreitigkeiten zwischen den Anteilhabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank ist das Bezirksgericht Luxemburg zuständig, und es findet Luxemburger Recht Anwendung. Die Verwaltungsgesellschaft und/oder die Depotbank können sich und den Fonds jedoch im Hinblick auf Ansprüche von Anlegern aus diesen Ländern dem Gerichtsstand der Länder unterwerfen, in welchen Fondsanteile angeboten und verkauft werden.

Die deutsche Fassung dieser Vertragsbedingungen ist maßgebend; die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können jedoch von ihnen genehmigte Übersetzungen in Sprachen der Länder, in denen Fondsanteile angeboten und verkauft werden, für sich und den Fonds als verbindlich bezüglich solcher Anteile anerkennen, die an Anleger in diesen Ländern verkauft wurden.

Luxemburg, den 02. Juni 2003.

UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. / UBS (LUXEMBOURG) S.A.

G. Schintgen - I. Asseray / T. Helfferich - R. Hoffmann

Member of the Board of Directors - Member of the Executive Board / Director - Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01251. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029465.2//397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE Succursale de Luxembourg.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 19.336.

Die Geschäftsadresse der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE Succursale de Luxembourg hat sich geändert. Sie ist nun unter folgender Adresse zu erreichen:

38, avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Frankfurt am Main, 21. Mai 2003.

Für die Richtigkeit des Auszugs

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE

M. Mehling / C. Busch

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027494.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

INSTITUT ROSENFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 68.501.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour INSTITUT ROSENFELD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(027487.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

INDUSTRIAL REPAIR AND PROTECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 28, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 76.884.

Le bilan au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

PAMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.901.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027488.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

PAMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.901.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027486.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

STERIANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.813.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 19 mai 2003 que Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Nicolas Schaeffer jr. et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant, Madame Gerty Marter, seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028563.3/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Windhof.

R. C. Luxembourg B 76.666.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027523.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

RM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.954.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(027532.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

RM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.954.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(027529.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

DB INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.911.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00866, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027613.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.959.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

SLS S.A.

Signatures

Administrateurs

(027644.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

LDI, LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.175.

En date du 17 avril 2003, le contrat de domiciliation établi au 56, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, conclu entre la société LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE S.A. (LDI), le domicilié, et la société FIDUCIAIRE EUROPEENNE S.A., le domiciliataire, a été résilié.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027680.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ASCENSION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.653.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour ASCENSION HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027694.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ENCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 71.944.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AE00782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature.

(027755.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.888.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 mars 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

Signataires catégorie A:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Signataire catégorie B:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027902.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

MEDUSA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 77.959.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature.

(027759.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

H.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 87.879.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 31 janvier 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, Administrateur démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002. En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

H.I.F. S.A.

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027761.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

BUCOMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.707.

En date du 1^{er} mars 2003, Monsieur Martiny a donné sa démission à titre de gérant technique. Monsieur A. Hilger est par conséquent unique gérant technique de BUCOMEX.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

J. Reuter.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027796.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher, 5, An de Längten, Zone Industrielle Potaschberg.
H. R. Luxembourg B 40.890.

Auszug der Verwaltungsratssitzung vom 6. Mai 2003

1. Herr Christian Fürstaller hat mit Wirkung zum 5. Mai 2005 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied und als Vorstandsmitglied der THIEL LOGISTIK AG niedergelegt.

2. Herr Martin Löffler wurde vom Verwaltungsrat mit Wirkung zum 6. Mai 2003 zum Mitglied des Vorstands bestellt und mit den Aufgaben des Chief Financial Officer betraut.

Die Dauer des Mandates von Herrn Martin Löffler wurde auf unbestimmte Zeit festgelegt.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial C) und im Handelsregister erteilt.

Grevenmacher, den 4. Juni 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027823.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ERATIS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 83.081.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 20. Mai 2003 abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

1. Die ordentliche Generalversammlung hat die Kündigung von Frau Isabelle Bellomo als Mitglied des Verwaltungsrates zur Kenntnis genommen, welche somit ausgeschieden ist.

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird bestellt:

Frau Elodie Dodeler, Privatbeamtin, wohnhaft in F-57525 Talange, 5, Impasse de la Châtellerie.

2. Die ordentliche Generalversammlung beschloss die Entlastung der Verwaltungsräte Herr Raymond Fritsch und Frau Anne Schmitt für ihre Amtsausführung während der Geschäftsjahre 2001 und 2002, sowie die Entlastung des Rechnungsprüfers Frau Corinne Parmentier für ihre Amtsausführung.

Luxemburg, den 20. Mai 2003.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027915.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxemburg B 85.157.

Pour la société PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., l'associé unique a pris la décision suivante en date du 14 mai 2003:

1) Congédier Monsieur Michael Savinelli de son mandat de Gérant avec effet immédiat.

2) Election du nouveau Gérant Monsieur Geoffrey Kupferschmid avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028073.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

DEMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxemburg B 54.399.

Assemblée générale des actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société DEMO HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 17 mai 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2002 n'ont pas pu être finalisés.

2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux actionnaires des comptes au 31 décembre 2002.

3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes au 31 décembre 2002.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMO HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028101.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 12.500,-.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.210.

—

Pour la société TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., l'associé unique a pris la décision suivante en date du 13 mai 2003:

- 1) Congédier Monsieur Michael Savinelli de son mandat de Gérant avec effet immédiat.
 - 2) Election du nouveau Gérant Monsieur Geoffrey Kupferschmid avec effet immédiat pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028077.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.500.000,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 89.428.

—

Pour la société PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., l'associé unique a pris la décision suivante en date du 9 mai 2003:

- 1) Congédier Monsieur Michael Savinelli de son mandat de Gérant avec effet immédiat.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028110.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.211.*Assemblée générale annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 mai 2003, du rapport des Gérants de la société HKL (TAVY), S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

- 1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Mr Robert-Jan Schol

Mr James Reid

- 2) Election des nouveaux Gérants pour une durée illimitée:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Mr Robert-Jan Schol

Mr James Reid

- 3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

- 6) La perte qui s'élève à EUR 199.645,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HKL (TAVY), S.à r.l. / R.J. Schol
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028248.3/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

UNITED LUXEMBOURG INVESTMENTS & CO. SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.688.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de vente intervenu le 29 mai 2002 que l'associé de la Société CMP HOLDINGS, S.à r.l. a vendu son intérêt de USD 1.000.000,- à UNM INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.688.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028132.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

AGRINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.715.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 4 avril 2003 lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire des actionnaires de la société*

A l'unanimité l'assemblée décide d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2002 et pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le résultat déficitaire est affecté au report à nouveau, soit la somme de EUR 25.055,93.

Décharge est accordée aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002. Ces mêmes administrateurs sont renommés jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2002. Ces administrateurs sont:

- Monsieur Michel Ducros (administrateur-délégué) demeurant en Suisse.
- Monsieur Dominique Aimé demeurant au Luxembourg.
- Madame Despina Pagonas demeurant à Monaco.

Décharge est accordée au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002. Ce même commissaire aux comptes est renommé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2002. Le commissaire aux comptes est:

- La FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

En application de l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, il a été décidé la continuation de l'activité de la société.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour AGRINVEST EUROPE S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028138.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

OTTOMAN REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 69.309.

Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration du 22 novembre 2002 et d'une résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 avril 2002 que:

1. la démission de Monsieur Harica Balci, Monsieur Osman Fikret Tumen et Monsieur Suavi Demircioglu, en tant que membres du conseil d'administration, a été acceptée avec effet au 23 novembre 2001.

2. Monsieur Ali Can Verdi, Monsieur Oguz Tolga Egemen et Monsieur Belkis Sema Yurdun ont été nommés membres du Conseil d'Administration avec effet au 23 novembre 2001, leurs mandats expirant le 7 avril 2005.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

M. Pierrat.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028142.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.327.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 6 janvier 2003

Le Conseil décide:

1. Conformément à l'article 13§3 des Statuts, de pourvoir au remplacement de Monsieur Denis Gallet, administrateur démissionnaire suivant courrier du 10 décembre 2002, en nommant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui sera appelée à ratifier cette décision, Monsieur Marnix Arickx. :

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS L FUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A

D. Lambert / H. Corbet

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028144.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.327.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 22 avril 2003

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Elle décide de ratifier:

- la décision du Conseil d'Administration du 27 septembre 2002 de procéder au versement à partir du 20 novembre 2002 d'acomptes sur dividende;

- la décision du Conseil d'Administration du 2 décembre 2002 de procéder au versement à partir du 20 décembre 2002 d'acomptes sur dividende;

- la décision du Conseil d'Administration du 6 janvier 2003 de procéder au versement à partir du 20 janvier 2003 d'acomptes sur dividende;

Elle décide de reporter à nouveau le solde des résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

3. Elle ratifie la cooptation, actée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2002, de Messieurs Camille Fohl et Patrick Van de Steen en tant que nouveaux administrateurs de la Sicav, en remplacement de Monsieur Jean-Luc Gavray et Madame Myriam Goujjane démissionnaires;

Elle ratifie la cooptation actée par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2003, de Monsieur Marnix Arickx en tant que nouvel administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Denis Gallet;

Elle renouvelle le mandat d'administrateur Messieurs Thomas Rostron, Marnix Arickx, Jacques Bofferding, William De Vijlder, Camille Fohl, Paul Mestag, Patrick Van de Steen et FORTIS BANQUE,

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

pour FORTIS L FUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A

D. Lambert / H. Corbet

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028145.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

GENERAL CONSULTING 90 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 70.353.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(028591.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 67.654.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00753, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 7 mai 2003, que Messieurs Thomas J. Perna, Joseph Melillo, Fred J. Ricciardi, Paul Bodart, Ian Baillie et Nicholas Parkes ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2004 et que ERNST & YOUNG S.A., a été réélue en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2003.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028146.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FORTIS L FIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.443.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 avril 2003

En date du 25 avril 2003, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- De reporter le solde des résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

- De renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Thomas Rostron, Jacques Bofferding, William De Vijlder, Denis Gallet et Paul Mestag.

De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société PricewaterhouseCoopers.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L FIX

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / C. Berge

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028161.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

JUCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 84.716.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028704.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

CHINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.724.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028706.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

FLEXIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.523.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 14 mars 2003

Le Conseil d'Administration a décidé par voie de résolution circulaire:

- de transférer le siège social de la Société au 14, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg à dater du 14 mars 2003.
Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

pour FLEXIFUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A

H. Corbet/ D. Lambert

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D.Hartmann.

(028155.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FLEXIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.523.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 avril 2003

En date du 24 avril 2003, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de reporter le solde des résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
- ratifier la cooptation actée par le Conseil d'Administration du 4 novembre 2002, de Monsieur Olivier Lafont en tant que nouvel administrateur de la Sicav, en remplacement de Monsieur Luc Vanclooster démissionnaire;
- de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Olivier Lafont, Marnix Arickx, Jacques Bofferding, William De Vijlder, Denis Gallet et de Paul Mestag;

de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.
Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

pour FLEXIFUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A

H. Corbet/ D. Lambert

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028151.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.381.

—
Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 1^{er} janvier 1995 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, R.C. B 15.302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, R.C. B 34.381

Siège Social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028471.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.176.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 24 mars 2003

En date du 24 mars 2003, le Conseil d'Administration a décidé:

- De transférer le siège social de la SICAV FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF au n° 14 de la rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, à dater du jour de la tenue dudit Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / C. Berge

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028164.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 avril 2003

En date du 24 avril 2003, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- De reporter le solde des résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002, après la mise en paiement, à partir du 22 avril 2003, des acomptes sur dividende suivants, par action de distribution en circulation en date du 16 avril 2003:

Compartiment	devise	dividende	coupon n°
FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF - P25	EUR	28,88	1
FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF - P50	EUR	24,59	1
FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF - P75	EUR	19,34	1

De ratifier la décision du Conseil d'Administration du 21 février 2003 actant la démission de Madame Martine De Rouck, et pourvoyant à son remplacement en nommant Monsieur Alexander Paklons;

De ratifier la décision du Conseil d'Administration du 24 mars 2003 actant la démission de Monsieur Jean-Claude Arnould et pourvoyant à son remplacement en nommant Monsieur Yves Wagner avec effet au 1^{er} avril 2003;

De renouveler le mandat d'administrateur de Madame Saskia V.H. Baas-Van Leeuwen ainsi que de Messieurs Thomas Rostron, Bernard Clacens, Denis Gallet, Paul Mestag, Alexander Paklons et Yves Wagner;

De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société PricewaterhouseCoopers.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / C. Berge

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028158.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.832.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A.

G. Mazarino

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028572.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

BRENTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.179.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 26 mai 2003 que l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide à l'unanimité de prendre acte de la démission des administrateurs en fonction et de leur accorder décharge par vote spécial pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 26 mai 2003.

2. L'assemblée décide à l'unanimité de prendre acte de la démission du commissaire aux comptes en fonction et de lui accorder décharge par vote spécial pour l'exécution de son mandat jusqu'au 26 mai.

3. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Georges Duboeuf, dirigeant de société, né à Crêches-sur-Saône, France, le 14 avril 1933, demeurant à F-71570 Romanèche Thorins, La Gare, France;

- Monsieur François Pfister, avocat, né à Uccle, Belgique, le 25 octobre 1961, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Hadet, avocat, né à Nancy, France, le 25 mai 1968, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, Luxembourg.

4. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, né à Charleroi, Belgique, le 4 octobre 1973, demeurant à L-5440 Remerschen, 111, Waistross, Luxembourg.

Leurs mandats respectifs expireront lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'an 2009.

5. L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société avec effet au 26 mai 2003, à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Signature

Le mandataire de la Société

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028189.3/1035/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.597.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 20 mai 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société INDUSTRIAL HOLDINGS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001 et 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour les années 2001 et 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Rizwan Ahmed

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour les années 2001 et 2002:

BACCA TRUST LUXEMBOURG.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

M. Rizwan Ahmed

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de FIACCOM S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2003.

6) Les pertes qui s'élève à USD 13.740,- pour l'année 2001 et à USD 37.920,- pour l'année 2002 sont reportées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIAL HOLDINGS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028353.3/683/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

TALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 42.848.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 mai 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société TALUX S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

Mr Robert-Jan Schol
Mr Patrick van Denzen
Mr Marco Dijkerman

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

AUTONOME DE REVISION

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 15 mai 2003:

Mr Robert-Jan Schol
Mr Patrick van Denzen
Mr Marco Dijkerman

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 15 mai 2003.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la fin du mandat de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 15 mai 2003.

5) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

6) La perte qui s'élève à EUR 969.653,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALUX S.A.

R.-J. Schol / P. van Denzen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028274.3/683/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 8.800.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF00365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(028406.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

LINDINGER LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ehnen.
R. C. Luxembourg B 36.197.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LINDINGER LEASING S.A., ayant son siège social à Ehnen, R. C. Luxembourg section B numéro 36.197, constituée suivant acte reçu le 22 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 301 du 3 août 1991 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 998 du 13 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kim Lindinger, administrateur de sociétés, demeurant à Ehnen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Koronowski Viviane, employée privée, demeurant à Thionville, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Conversion du capital social de la société en Euros, et modification afférente de l'article cinq (5) des statuts.
- 2.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement fixé à cinq millions de Francs Luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille Francs Luxembourgeois (5.000 LUF) chacune, en un capital de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents (123.946,76 EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-trois Euros et quatre-vingt-quinze Cents (123,95 EUR) chacune.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les deux premières phrases de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize Cents (EUR 123.946,76,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents (123,95 EUR) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux cents (1.239.467,62), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents (123,95 EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mademoiselle Susanne Jenssen, employée privée, demeurant à Bertrange, de ses fonctions d'administrateur. Décharge entière et définitive de son mandat lui est accordée à compter de ce jour. L'assemblée décide de la remplacer par Mademoiselle Koronowski Viviane, employée privée, demeurant à Thionville, France, qui continuera le mandat de son prédécesseur.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Lindinger, V. Koronowski, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

J. Elvinger.

(028653.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

LINDINGER LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ehnen.

R. C. Luxembourg B 36.197.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 11 juin 2003.

Signature.

(028654.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

OUDENARDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 55.628.

Le bilan au 15 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(028594.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

DAKRUITER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 81.307.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 22 mai 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DAKRUITER S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

Mr. Albert Iedema, Mr. Patrick van Denzen, Mr. Marco Dijkerman

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

KPMG Audit

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 22 mai 2003:

Mr. Albert Iedema

Mr. Patrick van Denzen

Mr. Marco Dijkerman

3) Election de KPMG AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 22 mai 2003.

4) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la fin du mandat de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 22 mai 2003.

5) La perte qui s'élève à USD 316.883,- est reportée.

6) Le total des dettes excédant trois fois le montant du capital souscrit, il a été décidé de prendre toutes les mesures pour se conformer au respect du ratio sur capital applicable aux sociétés holding.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAKRUITER S.A.

M. Dijkerman / P. van Denzen

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00066. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(028350.3/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

HOLDMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.311.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028649.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

MIRAFLORES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.593.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028711.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

CASHJEWELLERY INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.068.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signatures.

(028713.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

ELINY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.680.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028718.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SENFORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.322.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028724.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

TECTUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.763.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(028730.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE II), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.309.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signatures.

(028737.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.327.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signatures.

(028741.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

INTERNATIONAL WATER (TUNARI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 74.405.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signatures.

(028745.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**COFI, COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de notre société que le dividende de USD 0,22 pour chaque action relatif au coupon n° 26 sera payable à partir du 20 juin 2003 contre présentation de ce coupon, auprès des Banques suivantes:

- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, Luxembourg
- PKB PRIVATBANK AG, CH-Lugano

(03481/1017/12)

Le Conseil d'Administration.

NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 69.260.

The Shareholders of NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, Sicav («the Company») are hereby informed that the Board of Directors has decided to terminate Sub-Fund 7 of the Company, Nordea Investment Management Fund - Asia Equity Fund as per June 19, 2003 in accordance with Chapter 18 «Liquidation and Merger by absorption» of the Prospectus. Shares in this Sub-Fund are therefore no longer issued.

Luxembourg, 19 June 2003.

(03482/755/11)

ACTIVEST LUX TopWelt GARANTIE 04/2003, Fonds Commun de Placement.

Auflösung des Sondervermögens

Die Laufzeit des Sondervermögens endet zum 15. April 2003. Die Ausschüttung des Liquidationserlöses an die Anteilhaber findet ab dem 17. April 2003 statt.

Liquidationserlös/Anteil: EUR 53,39

Die Depotbanken können den Liquidationserlös ab dem 17. April 2003 (Zahlbarkeitstag) bei der BAYERISCHEN HYPO- UND VEREINSBANK AG, München, abrufen. Weitere Informationen entnehmen Sie bitte dem Rechenschaftsbericht. Die vorstehende Gattung scheidet ab dem 17. April 2003 aus der Girosammelverwahrung aus.

(03490/250/11)

INTERCHARTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.101.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03129/534/15)

Le Conseil d'Administration.

UNICO EQUITY FUND SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 26.047.

Die Aktionäre sind eingeladen zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 11. Juli 2003 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der folgenden Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates
2. Entgegennahme des Berichtes des Abschlussprüfers

3. Genehmigung des Rechenschaftsberichtes zum 31. März 2003 und der Aufwands- und Ertragsrechnung für das am 31. März 2003 endende Geschäftsjahr
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
6. Verschiedenes

Um an der Versammlung zugelassen zu werden, müssen Eigentümer von Inhabertiteln mindestens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate an einer der im Verkaufsprospekt aufgeführten Zahlstellen hinterlegen. Sie werden auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung zur Generalversammlung der Aktionäre zugelassen.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

I (03288/755/23)

Der Verwaltungsrat.

METEC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 21.173.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 10. Juli 2003 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (03130/534/16)

Der Verwaltungsrat.

NAVILIFT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxemburg B 15.158.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juillet 2003 à 15.00 heures à Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03131/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LOOPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxemburg B 58.335.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juillet 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03132/534/15)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL PARTNERSHIP, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.

H. R. Luxemburg B 73.500.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *10. Juli 2003* um 11.00 Uhr in Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

I (03133/534/16)

Der Verwaltungsrat.

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 27.597.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi *10 juillet 2003* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03198/546/18)

Le Conseil d'Administration.

LAND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 62.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *28 juillet 2003* à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03381/696/14)

Le Conseil d'Administration.

NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.151.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 17, rue de Bains L-2018 Luxembourg, le *9 juillet 2003* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts par suppression des alinéas 2^e, 3^e, 4^e et 5^e dudit article, et ajout d'un dernier alinéa qui aura la teneur suivante: «En cas d'augmentation du capital social, chaque actionnaire aura le droit de souscrire une partie des nouvelles actions émises, proportionnellement au nombre d'actions déjà en sa possession.»

2. Suppression des articles 4 à 7 des statuts et adoption de 8 (huit) nouveaux articles numérotés 4 à 11, et formulés comme suit:

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale sur trois listes A, B ou C, pour un terme ne pouvant pas dépasser trois années et en tout temps révocables par elle.

Les listes sont établies par l'Assemblée des Actionnaires sur réception des avis de candidatures et sur base des critères par elle définis.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour quelque motif que ce soit, le Conseil peut coopter un nouveau membre, sous réserve de la confirmation de sa nomination lors de la prochaine Assemblée Générale, il figurera sur la même liste que l'Administrateur défaillant qu'il remplace.

Les Administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le Conseil d'Administration élit un Président choisi parmi les Administrateurs A ou B et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du Conseil d'Administration. En cas d'absence du Président, les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par un Administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 5. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux de ses membres.

Les Administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration au moins quinze jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence qui doit être spécifiée dans la convocation.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le Conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les Administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout Administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du Conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du Conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un Conseil d'Administration dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Tout Conseil d'Administration tenu par le biais de moyens techniques permettant une délibération du Conseil sans présence physique de tous les membres en un même temps et un même lieu, devra être confirmée par une résolution signée par tous les Administrateurs y ayant participé, et rédigée par le Président ou le Vice-Président du Conseil d'Administration, sous leur responsabilité, en mentionnant le lieu, la date, l'heure et le moyen technique utilisé pour la délibération.

Pour être opposable à tous les membres du Conseil d'Administration, le texte contenant les résolutions devra revêtir la signature de tous les Administrateurs, présents ou représentés, les absences excusées devant être justifiées par écrit, et le cas échéant confirmée par la signature ultérieure de l'absent sur un exemplaire des résolutions adoptées.

Un Administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil sera obligé d'en informer le Conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans un procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du Conseil.

Lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières dans lesquelles un Administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé à celui de la société, les résolutions prises à la majorité des autres membres du Conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 6. Les décisions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un Administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 9. Le Conseil d'Administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société valablement faits au nom de la société seule.

Art. 10. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A, d'un Administrateur B et d'un Administrateur C.

L'Assemblée des actionnaires, par décision sous seing privé, pourra aménager le présent mode de représentation, dans des cas précis à définir lors de la décision, sans toutefois vider de sa substance la disposition générale énoncée à l'alinéa précédent.

Art. 11. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs Commissaires, Actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout Commissaire sortant est rééligible.

Il y aura lieu à procéder à la renumérotation subséquente de tous les articles suivants des statuts.

3. Décision de supprimer la deuxième phrase de l'ancien article 9 (nouvel article 13) des statuts aujourd'hui sans objet.
4. Confirmation du Conseil d'Administration actuel dans ses fonctions, nomination d'un Président et d'un Vice-Président du Conseil d'Administration et répartition de ses membres sur les listes A, B et C.
5. Modification de l'ancien article 10 (nouvel article 14) des statuts par adjonction d'un troisième alinéa ayant la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires ne peut valablement délibérer que si un minimum de deux tiers du capital social est présent ou représenté, les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des votants, représentant deux tiers du capital social.»

6. Modification de l'ancien article 11 (nouvel article 15) des statuts en supprimant l'alinéa premier pour le remplacer par le texte suivant:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 avril à douze heures au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Le Conseil d'Administration est tenu de convoquer l'Assemblée dans le cas où des actionnaires représentant au moins 10% du capital social l'exigent. Dans ce cas, même si l'actionariat est représenté par des titres au porteur, une convocation nominative reprenant l'ordre du jour de l'Assemblée sera impérativement envoyé au domicile élu par le ou les actionnaires à la requête desquels l'Assemblée a été convoquée.»

7. Assouplissement, en conformité avec l'article 10 alinéa 2 nouveau des statuts, du mode statutaire de représentation de la société pour toutes les opérations, transactions, attributions de tâches, stipulations de contrats ayant une valeur globale inférieure à EUR 20.000,- (vingt mille euros) ainsi que lors des communications à tiers, y inclus les autorités de surveillances de tous pays, n'ayant aucun impact économique directe. Dans ces cas précis la société sera valablement engagée par la signature conjointe, soit d'un Administrateur A avec un Administrateur B, d'un Administrateur B avec un Administrateur C ou de deux Administrateurs C. Cette autorisation est valable sans limitation de durée, jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale des actionnaires.
8. Divers.

Les actionnaires sont invités à se présenter, munis des certificats d'actions au porteur ou d'un certificat de blocage émanant d'un organisme financier et relatif auxdites actions.

I (03484/802/111)

Le Conseil d'Administration.

BRICKELL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 80.803.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *28 juillet 2003* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03383/696/14)

Le Conseil d'Administration.

HEVEA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.910.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le *jeudi 10 juillet 2003* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Nominations statutaires.
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (03200/546/19)

Le Conseil d'Administration.

VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 31.153.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 10 juillet 2003 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03199/546/18)

Le Conseil d'Administration.

EXOBOIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 31.486.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 9 juillet 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03201/546/18)

Le Conseil d'Administration.

WAXWING SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 62.029.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03384/696/14)

Le Conseil d'Administration.

DELAGE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.487.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 10 juillet 2003 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03202/546/18)

Le Conseil d'Administration.

DANISKA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 42.679.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 10 juillet 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (03250/546/19)

Le Conseil d'Administration.

ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 10 juillet 2003 à 14.30 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Transfert du siège social.
9. Divers.

I (03365/000/22)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 31.141.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 10 juillet 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (03251/546/19)

Le Conseil d'Administration.

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 31.488.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 9 juillet 2003 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03289/546/18)

Le Conseil d'Administration.

LUKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.279.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 17, rue de Bains L-2018 Luxembourg, le 9 juillet 2003 à 11.15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts par suppression des alinéas 2^e, 3^e, 4^e et 5^e dudit article, et ajout d'un dernier alinéa qui aura la teneur suivante: «En cas d'augmentation du capital social, chaque actionnaire aura le droit de souscrire une partie des nouvelles actions émises, proportionnellement au nombre d'actions déjà en sa possession.»
2. Suppression des articles 4 à 7 des statuts et adoption de 8 (huit) nouveaux articles numérotés 4 à 11, et formulés comme suit:

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale sur trois listes A, B ou C, pour un terme ne pouvant pas dépasser trois années et en tout temps révocables par elle.

Les listes sont établies par l'Assemblée des Actionnaires sur réception des avis de candidatures et sur base des critères par elle définis.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour quelque motif que ce soit, le Conseil peut coopter un nouveau membre, sous réserve de la confirmation de sa nomination lors de la prochaine Assemblée Générale, il figurera sur la même liste que l'Administrateur défaillant qu'il remplace.

Les Administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le Conseil d'Administration élit un Président choisi parmi les Administrateurs A ou B et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du Conseil d'Administration. En cas d'absence du Président, les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par un Administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 5. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux de ses membres.

Les Administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration au moins quinze jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence qui doit être spécifiée dans la convocation.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le Conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les Administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout Administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du Conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du Conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un Conseil d'Administration dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Tout Conseil d'Administration tenu par le biais de moyens techniques permettant une délibération du Conseil sans présence physique de tous les membres en un même temps et un même lieu, devra être confirmée par une résolution signée par tous les Administrateurs y ayant participé, et rédigée par le Président ou le Vice-Président du Conseil d'Administration, sous leur responsabilité, en mentionnant le lieu, la date, l'heure et le moyen technique utilisé pour la délibération.

Pour être opposable à tous les membres du Conseil d'Administration, le texte contenant les résolutions devra revêtir la signature de tous les Administrateurs, présents ou représentés, les absences excusées devant être justifiées par écrit, et le cas échéant confirmée par la signature ultérieure de l'absent sur un exemplaire des résolutions adoptées.

Un Administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil sera obligé d'en informer le Conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans un procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du Conseil.

Lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières dans lesquelles un Administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé à celui de la société, les résolutions prises à la majorité des autres membres du Conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 6. Les décisions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un Administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 9. Le Conseil d'Administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société valablement faits au nom de la société seule.

Art. 10. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A, d'un Administrateur B et d'un Administrateur C.

L'Assemblée des actionnaires, par décision sous seing privé, pourra aménager le présent mode de représentation, dans des cas précis à définir lors de la décision, sans toutefois vider de sa substance la disposition générale énoncée à l'alinéa précédent.

Art. 11. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs Commissaires, Actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout Commissaire sortant est rééligible.

Il y aura lieu à procéder à la renumérotation subséquente de tous les articles suivants des statuts.

3. Décision de supprimer la deuxième phrase de l'ancien article 9 (nouvel article 13) des statuts aujourd'hui sans objet.

4. Confirmation du Conseil d'Administration actuel dans ses fonctions avec nomination de deux nouveaux Administrateurs, élection d'un Président et d'un Vice-Président du Conseil d'Administration et répartition de ses membres sur les listes A, B et C.
5. Modification de l'ancien article 10 (nouvel article 14) des statuts par adjonction d'un troisième alinéa ayant la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires ne peut valablement délibérer que si un minimum de deux tiers du capital social est présent ou représenté, les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des votants, représentant deux tiers du capital social.»

6. Modification de l'ancien article 11 (nouvel article 15) des statuts en supprimant l'alinéa premier pour le remplacer par le texte suivant:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 mars à douze heures au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Le Conseil d'Administration est tenu de convoquer l'Assemblée dans le cas où des actionnaires représentant au moins 10% du capital social l'exigent. Dans ce cas, même si l'actionnariat est représenté par des titres au porteur, une convocation nominative reprenant l'ordre du jour de l'Assemblée sera impérativement envoyé au domicile élu par le ou les actionnaires à la requête desquels l'Assemblée a été convoquée.»

7. Assouplissement, en conformité avec l'article 10 alinéa 2 nouveau des statuts, du mode statutaire de représentation de la société pour toutes les opérations, transactions, attributions de tâches, stipulations de contrats ayant une valeur globale inférieure à EUR 20.000,- (vingt mille euros) ainsi que lors des communications à tiers, y inclus les autorités de surveillances de tous pays, n'ayant aucun impact économique directe. Dans ces cas précis la société sera valablement engagée par la signature conjointe, soit d'un Administrateur A avec un Administrateur B, d'un Administrateur B avec un Administrateur C ou de deux Administrateurs C. Cette autorisation est valable sans limitation de durée, jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale des actionnaires.
8. Divers.

Les actionnaires sont invités à se présenter, munis des certificats d'actions au porteur ou d'un certificat de blocage émanant d'un organisme financier et relatif auxdites actions.

I (03485/802/112)

Le Conseil d'Administration.

KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 10 juillet 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (03317/000/19)

Le Conseil d'Administration.

GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 23.655.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 juillet 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03404/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

BUILDINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.888.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (03382/696/18)

Le Conseil d'Administration.

RIF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.501.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2003.
4. Divers.

I (03406/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

POCULUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.028.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03498/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AZABU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 66.018.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 10 juillet 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03407/000/19)

*Le Conseil d'Administration.***EURO ASSISTANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 84.324.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra exceptionnellement le mardi 8 juillet 2003 à 11.00 heures au 14, rue des Romains L-2444 Luxembourg pour statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport de Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat:
 - Dotation à la réserve légale
 - Distribution de dividendes
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
6. Divers.

I (03483/813/20)

*Le Conseil d'Administration.***LUXNOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.811.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 30, 2003* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Replacement of a deceased Director
6. Miscellaneous

II (02196/795/16)

*The Board of Directors.***BBL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: B-1000 Bruxelles, 24, avenue Marnix.

R. C. Bruxelles 542.444.

Les actionnaires de BBL INVEST, Société d'Investissement à capital variable (SICAV) de droit belge ayant son siège social à 1000 Bruxelles, 24, avenue Marnix, sont invités à assister à deux assemblées générales extraordinaires.

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La première Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 10 juillet 2003 à 9.15 heures au siège social de la Société, 24, avenue Marnix à B-1000 Bruxelles. Cette assemblée délibérera valablement sur l'ordre du jour suivant, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées:

Ordre du jour: Assemblée Générale à Bruxelles le jeudi 10 juillet 2003 à 9.15 heures

Dans le cadre du transfert de siège social de la société sis en Belgique du 24, avenue Marnix à 1000 Bruxelles vers le Grand-Duché de Luxembourg, 52, route d'Esch à 1470 Luxembourg, les actionnaires sont invités à délibérer et statuer sur les points suivants:

A. Rapport du Conseil d'administration

1. Proposition d'approbation du rapport du Conseil d'administration sur les comptes intermédiaires.
2. Proposition d'approbation du rapport du Commissaire sur les comptes intermédiaires.

B. Comptes intermédiaires

Proposition d'approuver les comptes intermédiaires établis en date du 30 juin 2003 et révisés par le Commissaire de la Sicav, conformément aux principes du droit comptable belge.

C. Décharge au Commissaire de la Sicav

Proposition de donner décharge au Commissaire de la Sicav pour la mission effectuée jusque et y compris les comptes établis au 30 juin 2003.

D. Pouvoirs

Proposition de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée convoquée le 23 mai dernier à Luxembourg, 52, route d'Esch n'ayant pas réuni le quorum légal, les actionnaires sont invités à assister à une seconde assemblée qui se tiendra également 52, route d'Esch à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg le jeudi 10 juillet 2003 à 14.30 heures. Cette assemblée délibérera valablement sur l'ordre du jour suivant quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées:

Ordre du jour: Assemblée Générale à Luxembourg le jeudi 10 juillet 2003 à 14.30 heures

La présente assemblée dite «assemblée constitutive ou statutaire» est amenée à délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

1. Proposition d'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire BBL INVEST tenue en Belgique le 30 avril 2003 ayant décidé le transfert du siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg, 52, route d'Esch à 1470 Luxembourg;
2. Proposition d'approbation du transfert du siège social réel de BBL INVEST au Grand-Duché du Luxembourg et du changement de nationalité avec date d'effet au 10 juillet 2003;
A paraître dans Le Luxemburger Wort, La Voix du Lux et le Mémorial le jeudi 5 juin et le samedi 21 juin 2003
A paraître dans La Tribune le samedi 21 juin 2003
3. Proposition de constatation de la continuité juridique de la personnalité morale de BBL INVEST, le transfert n'entraînant pas de conflit négatif issu de l'application des «lex societatis», belge et luxembourgeoise;
4. Proposition de l'acceptation de l'immigration sans dissolution de BBL INVEST et soumission de la société au droit du Grand-Duché de Luxembourg;
5. Proposition d'adoption des statuts de BBL INVEST rédigés en conformité avec les lois luxembourgeoises;
6. Proposition de confirmation du mandat des administrateurs en exercice et nomination d'un Commissaire de la Société;
7. Prise d'acte de la reconnaissance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg du statut de société de BBL INVEST.

Les actionnaires de BBL INVEST qui désirent assister aux Assemblées Générales Extraordinaires s'y faire représenter sont priés de se conformer aux dispositions des articles 26 et 27 des statuts relatives aux dépôts d'actions et à la représentation. Ceux qui désirent s'y faire représenter doivent notamment utiliser le formulaire de procuration arrêté par le Conseil d'administration. Ce formulaire peut être obtenu à l'adresse suivante:

ING Investment Management Belgium, Legal & Compliance Department, 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles (Tél. 02/547.20.96).

Le dépôt des actions et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING Belgique S.A. (ex-BBL) ou auprès de ING Luxembourg S.A. (ex-Crédit Européen Luxembourg) six jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée: la date ultime d'enregistrement du dépôt des actions pour les assemblées convoquées respectivement à 9.15 heures à Bruxelles et à 14.30 heures à Luxembourg le 10 juillet 2003 sera le mardi 1^{er} juillet 2003 à minuit.

Le calcul de la Valeur nette d'inventaire ainsi que la réception d'ordres de souscription et de remboursement relatifs à tous les compartiments de BBL INVEST seront suspendus pendant les sept jours bancaires ouvrables précédant les Assemblées convoquées pour ce 10 juillet 2003.

Il est toujours loisible aux actionnaires concernés par les opérations décrites ci-dessus de sortir sans frais de la Sicav avant la date effective de ces opérations, en tenant compte de la période de suspension des ordres susmentionnée.

Les coûts liés aux assemblées seront pris en charge par moitié par la Sicav et par moitié par ING Investment Management Belgium.

Toute information et document relatif à ces assemblées peuvent être demandés auprès du siège social de BBL INVEST, à l'attention de S. Courtois (fax 02-547.30.82, tel. 02-547.22.16).

II (03227/755/72) .

FONDECO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.564.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02197/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FUNDS II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.
R. C. Luxembourg B 76.939.

At the Extraordinary General Meeting held at the registered office of FIDELITY FUNDS II («The Company») on Friday 30 May, 2003 at 12.15 p.m., a quorum was not attained. Therefore:

Notice is hereby given that the

ADJOURNED EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Thursday 10 July, 2003 at 10.00 a.m. (Luxembourg time) to consider the following agenda:

Agenda:

1. The amendment to paragraph two of Article 5 so as to read:
«The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent in United States dollars of 1,239,468 actions.»
2. Amendment to the first sentence of paragraph five of Article 13 so as to read:
«Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given in writing, or by cable, telegram, telex or fax to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.»
3. Insertion of the following sentence at the end of the sixth paragraph of Article 13:
«Any Director may attend a meeting of the Board of Directors using teleconference or video means.»
4. Amendment to the final paragraph of Article 14 so as to read:
«Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore of that meeting or by two directors or by one director and the secretary or an assistant secretary.»
5. Insertion of the following paragraphs at the end of Article 17:
«The general meeting of shareholders may allow the members of the Board of Directors remuneration for services rendered, such amount being divided at the discretion of the Board of Directors among themselves. Furthermore, the members of the Board of Directors may be reimbursed for any expenses engaged on behalf of the Corporation insofar as they are reasonable.»
6. Insertion of the following paragraph at the end of Article 18:
«The Board of Directors may also delegate specific tasks to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit, provided the majority of the members of the committee are Directors of the Corporation and that no meeting of the committee shall be quorate for the purposes of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present or represented are Directors of the Corporation, provided further that no delegations may be made to a committee of the Board of Directors, the majority of which consists of Directors who are resident in the United Kingdom. No meeting of any committee may take place in the United States of America, its territories or possessions, or in the United Kingdom and no such meeting will be validly held if the majority of the Directors present or represented at the meeting are persons resident in the United Kingdom.»
7. Insertion of the following paragraph after paragraph three of Article 21:
«If in exceptional circumstances beyond the Corporation's control it is not possible to make the payment within such period then such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.»
8. Amendment to the first sentence of the final paragraph of Article 21 so as to read:
«Further, if on any given date redemption requests and conversion requests relate to more than 5 percent of the Shares in issue of specific pool of assets relating to any class or classes of shares, the Board of Directors may decide that part or all of such Shares...»
9. Amendment to the first sentence of paragraph one of Article 21 bis so as to read:
«In the event that for any reason the aggregate value of the shares of a given class was lower than fifty million (50,000,000) United States dollars (or its equivalent) the Corporation may upon thirty days prior notice to the holders of shares of such class proceed to a compulsory redemption of all such shares at their Net Asset Value

calculated (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses, if applicable) at the Valuation Date at which such decision shall take effect.

10. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

The resolutions require a majority in favour of at least two-thirds of the votes cast. Holders present in person or by proxy, whatever their number and the number of shares held by them, will constitute a quorum at the adjourned meeting. To be valid proxies must reach the registered office of the Company on 7 July 2003 by 10.00 a.m. (Luxembourg time) at the latest. Proxies received at the first meeting will be held and valid for the adjourned meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Company.

Shareholders may vote by proxy by returning the form of proxy to the address given below:

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Kansallis House

place de l'Etoile, B.P. 2174

L-1021 Luxembourg

30 May, 2003.

II (02975/584/68)

By order of the Board of Directors.

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.880.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juillet 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03008/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DIXIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.221.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 juillet 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03018/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUX-INDEX US SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.343.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 2 juillet 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2003.

2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2003; affectation des résultats.

3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

pour le Luxembourg.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (03082/755/33)

Le Conseil d'Administration.

SCORENCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03019/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NATEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.445.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03093/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 47, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.453.

Les Actionnaires de la Société SOLUTEX, Société Anonyme, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le vendredi 27 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002/2003;
2. Rapport du Commissaire de Surveillance;

3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 28 février 2003;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (03087/534/18)

Le Conseil d'Administration.

H.V.H. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered Office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.832.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *July 7, 2003* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of May 7, 2003 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (03021/795/14)

The Board of Directors.

ALPHA BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *7 juillet 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03027/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER 'INTEROUTREMER', Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.702.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 juin 2003* à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (03286/000/21)

Le Conseil d'Administration.

BERYTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 13.558.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Renouvellement du mandat du commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (03083/795/16)

Le Conseil d'Administration.

B.B. IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.752.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2003* à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (03086/806/15)

Le Conseil d'Administration.

BRAUNFINANZ, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 50.240.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 juillet 2003* à 10.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03092/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**COFI, COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2003* à 11.30 heures en l'immeuble «Indépendance» de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, afin de débattre de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale des vingt millions (20.000.000) d'actions existantes.
2. Augmentation du capital social de cent trente millions de U.S. dollars (USD 130.000.000,-) pour le porter de cent millions de U.S. dollars (USD 100.000.000,-) à deux cent trente millions de U.S. dollars (USD 230.000.000,-) sans émission d'actions nouvelles, par incorporation des «résultats reportés» à concurrence de un million quarante-

neuf mille dix-huit US dollars et quatre-vingt-un cents (USD 1.049.018,81), incorporation de la réserve légale s'élevant à dix millions d'US dollars (USD 10.000.000,-) et incorporation partielle du poste «Autres réserves» à concurrence de cent dix-huit millions neuf cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-un US dollars et dix-neuf cents (USD 118.950.981,19).

3. Fixation d'une nouvelle valeur nominale des vingt millions (20.000.000) d'actions existantes à onze US dollars cinquante cents (USD 11,50).
4. Modification subséquente de l'article 5, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à deux cent trente millions d'US dollars (USD 230.000.000,-) représenté par vingt millions d'actions d'une valeur nominale de onze US dollars cinquante cents (USD 11,50), entièrement libérées. Le conseil d'administration peut autoriser l'émission de certificats représentant plus d'une action.»
5. Augmentation du poste «réserve pour actions propres» de neuf millions de US dollars (USD 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million de US dollars (USD 1.000.000,-) à 10 millions de US dollars (10.000.000,-) par transfert du montant de neuf millions de US dollars (USD 9.000.000,-) du poste «autres réserves»; autorisation à conférer au Conseil d'administration à racheter des actions de COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE et sous forme abrégée «COFI» à la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la société. Cette autorisation étant valable pour une période de dix-huit mois à partir de la date de l'Assemblée. Le nombre maximum d'actions à racheter est limité à 10% du capital par actions de la société émises et en circulation; fixation de l'échelle de prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions peuvent être rachetées.
6. Avec effet au 1^{er} juillet 2003, abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (SOPARFI) et modifications subséquentes des articles suivants:
 - la première phrase de l'article premier des statuts comme suit:
«Il existe une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE et sous forme abrégée «COFI».
 - de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»
7. Annulation des articles 6, 19 et 32 abrogés précédemment et renumérotation des articles.
8. Annulation de la phrase «Par dérogation, l'année sociale en cours qui a commencé le premier octobre mil neuf cent soixante-quatorze, se terminera le trente et un décembre mil neuf cent soixante-quinze» dans l'article 27 des statuts.
9. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, société anonyme, Luxembourg

Suisse: PKB PRIVATBANK A.G., Lugano

Tout propriétaire de titres nominatifs doit informer la société dans le même délai de son intention d'assister à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire. Pas de quorum de présence requis. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

II (03306/1017/64)

Le Conseil d'Administration.

ING INTERNATIONAL (II) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.873.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le 2 juillet 2003 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 mars 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (03339/755/22)

Le Conseil d'Administration.

O.R. INFO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 73.086.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, au 5, boulevard de la Foire, le 30 juin 2003 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (03094/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juillet 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (03097/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CAR SUD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 43.342.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juillet 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (03302/696/17)

Le Conseil d'Administration.

REGIDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.270.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *July 1st, 2003* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

II (03095/795/15)

The Board of Directors.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.397.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé
5. Divers.

II (03098/795/15)

Le Conseil d'Administration.

COMAST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.542.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juillet 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

II (03099/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.767.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu *lundi 7 juillet 2003* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
2. Divers.

L'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03167/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

TRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.377.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *30 juin 2003* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

II (03301/696/18)

Le Conseil d'Administration.

TWIN CHEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 2003* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (03303/696/17)

Le Conseil d'Administration.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.901.

All shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office, on Tuesday *1st July 2003* at 3.00 p.m.

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the business year ended December 31st, 2002;
2. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as at December 31st, 2002
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (03349/783/14)

The Board of Directors.

KAPLA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 79.937.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi *30 juin 2003* à 10.00 heures au siège social de la société KAPLA WORLD S.A. sis aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;

2. présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation du résultat;
4. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

II (03356/1005/18)

Le Conseil d'Administration.

MURRAY UNIVERSAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 8.621.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of MURRAY UNIVERSAL (the «Company») will be held at the registered office 50 Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg on *30th June 2003* at 15.00 hrs (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

1. To consider the voluntary winding-up of the Company.
2. Conditional upon passing of resolution 1. hereabove, to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, represented by Guy Hornick and Théo Limpach, and to determine its powers and remuneration.

Shareholders are informed that no quorum is required for the extraordinary general meeting to deliberate and vote validly and that the passing of the resolutions only requires the consent of a simple majority of the shares represented at the meeting.

Holders of bearer shares, in order to participate at the extraordinary general meeting, are kindly requested to deposit their share certificate at the registered office of the Company not later than 48 hours before the meeting.

II (03370/755/19)

On behalf of the Board of Directors.

FINSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi *1^{er} juillet 2003* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers.

II (03338/1267/14)

le Conseil d'Administration.

RIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 1.479.

RECTIFICATIF

La page 5 du bilan au 31 décembre 2001, enregistrée à Diekirch, le 27 mai 2003, réf. DSO-AE00167 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 4 juin 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901279.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juin 2003.
